

630, rue Principale
Saint-Luc-de-Vincennes, Qc
G0X 3K0

Téléphone :
819 840-0704

Télécopieur :
819 295-5117

www.mrcdeschenaux.ca

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC

Résolution adoptée lors d'une séance ordinaire des membres du Conseil de la MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES CHENAUX tenue le dix-neuvième jour du mois de juin deux mille vingt-quatre (19 juin 2024).

Sont présents :

Madame France Bédard, mairesse de Saint-Prosper-de-Champlain, monsieur Gérard Bruneau, maire de Saint-Maurice, monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, monsieur Daniel Houle, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, monsieur Luc Pellerin, maire de Saint-Stanislas, madame Suzanne Rompré, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade et monsieur Guy Simon, maire de Champlain.

Formant quorum sous la présidence de monsieur Guy Veillette, préfet.

RÉSOLUTION 2024-06-157

BAPE GÉNÉRIQUE SUR LA FILIÈRE ÉOLIENNE

Batiscan	Considérant que de plus en plus de projets éoliens s'implantent dans les territoires agricoles et habités ;
Champlain	Considérant que la sécurité et l'autonomie alimentaire du Québec sont des préoccupations soulevées à différents niveaux ; Considérant que la Commission de Protection du Territoire Agricole (CPTAQ) a besoin de références pertinentes dans le domaine ;
Notre-Dame-du-Mont-Carmel	Considérant que le développement d'une filière éolienne privée soulève de nombreuses questions du public par rapport à la mission d'Hydro-Québec de fournir la ressource électrique aux Québécois ;
Sainte-Anne-de-la-Pérade	Considérant que les études actuelles au Québec reposent sur des parcs éoliens limités en nombre et en puissance ; Considérant l'évolution technologique dans ce domaine, on envisage des éoliennes plus grandes et plus puissantes ;
Sainte-Geneviève-de-Batiscan	Considérant que le gouvernement du Québec n'a pas jugé bon de déclencher une étude environnementale stratégique sur la filière éolienne conformément à l'article 95.10 de la <i>Loi sur la qualité de l'environnement</i> (LQE) qui prévoit que « les stratégies, les plans ou les autres formes d'orientations [...] doivent faire l'objet d'une évaluation environnementale stratégique » ;
Saint-Luc-de-Vincennes	Considérant que de nombreuses audiences du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) ont eu lieu au Québec au sujet de nombreux projets éoliens, mais qu'aucune analyse d'ensemble n'a été faite à ce jour ;
Saint-Maurice	Considérant qu'un BAPE générique serait le meilleur outil pour faire cette analyse d'ensemble ;
Saint-Narcisse	Considérant le désir de ce Conseil pour que les enjeux entourant le développement éolien en milieu habité et agricole soient éclairés par le biais d'un BAPE générique ;
Saint-Prosper-de-Champlain	Considérant que selon l'article 6.3 de la <i>Loi sur la qualité de l'environnement</i> (LQE), « le BAPE a pour fonctions d'enquêter sur toute question relative à la qualité de l'environnement que lui soumet le ministre de l'Environnement et de faire rapport à ce dernier de ses constatations ainsi que de l'analyse qu'il en a faite » ;
Saint-Stanislas	

Considérant que selon l'article 6.3 de la LQE, le BAPE doit « tenir des audiences publiques ou des consultations ciblées dans les cas où le ministre le requiert » ;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, appuyé par monsieur Luc Pellerin, maire de Saint-Stanislas, et unanimement résolu :

- Que le Conseil de la MRC des Chenaux prenne position en faveur d'un BAPE générique sur la filière éolienne ;
- Que le Conseil de la MRC des Chenaux demande au ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, Monsieur Benoit Charrette, de se prévaloir du pouvoir qui lui est confié en vertu de l'article 6.3 de la LQE et de donner le mandat d'un BAPE générique sur la filière éolienne au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement ;
- De transmettre cette résolution aux personnes et aux organismes désignés ci-dessous en réitérant la position du Conseil et en leur demandant de l'adopter, de l'appuyer ou d'agir selon leur champ de compétences afin d'exiger la tenue d'un BAPE générique sur la filière éolienne :
 - Le premier ministre, Monsieur François Legault ;
 - Madame Sonia LeBel, députée de Champlain ;
 - Madame Marie-Louise Tardif, députée de Laviolette–Saint-Maurice ;
 - Le ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, Monsieur Benoit Charette ;
 - Le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, Monsieur André Lamontagne ;
 - La ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Madame Andrée Laforest ;
 - Le ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie, Monsieur Pierre Fitzgibbon ;
 - Monsieur Marc Tanguay, chef du parti Libéral du Québec ;
 - Monsieur Gabriel Nadeau-Dubois et Madame Christine Labrie, co-portes-paroles de Québec Solidaire ;
 - Monsieur Paul Saint-Pierre-Plamondon, chef du parti Québécois ;
 - Monsieur Éric Duhaime, chef du parti Conservateur du Québec ;
 - Monsieur Martin Caron, président général de l'Union des producteurs agricoles ;
 - Monsieur Jacques Demers, président de la Fédération Québécoise des Municipalités ;
 - Monsieur Martin Damphousse, président de l'Union des Municipalités du Québec ;
 - Les municipalités de la MRC des Chenaux ;
 - La MRC de Mékinac.

Adoptée.

/PATRICK BARIL/
GREFFIER-TRÉSORIER

/GUY VEILLETTE/
PRÉFET

COPIE CERTIFIÉE CONFORME du livre des délibérations des membres du Conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux.

DONNÉE à Saint-Luc-de-Vincennes, ce vingtième jour du mois de juin deux mille vingt-quatre (20 juin 2024).

Patrick Baril
Greffier-trésorier